

PLAN DE RELANCE DES TONNAGES DE CANNES : C'EST PARTI !

POURQUOI ?

Pour permettre un itinéraire technique optimal en :

- Réduisant le coût des intrants
- Apportant des solutions de trésorerie simples et rapides aux planteurs

COMMENT ?

En se rapprochant de son **Pôle Canne** pour avoir accès aux **3 mesures clés** opérationnelles dès aujourd'hui



1



Une « aide interprofessionnelle aux intrants » de 190 € par hectare (non remboursable) pour les 10 premiers hectares et de 100 €/ha au-delà



2



Sur demande du planteur, la mise à sa disposition d'une ligne de trésorerie intrants d'un montant maximum de 1000 €/ha



3



L'augmentation de l'enveloppe de préfinancement de la plantation de canne à hauteur de 4 M€

3 MESURES CLÉS

POUR LE PLAN DE RELANCE DES TONNAGES DE CANNES

1



Une « aide interprofessionnelle aux intrants » de 190 € par hectare (non remboursable) pour les 10 premiers hectares et de 100 €/ha au-delà

L'objectif est d'abaisser le coût des intrants (fertilisants et herbicides) pour les planteurs et de le ramener à un niveau proche de celui d'avant la crise.

4 FAÇONS DIFFÉRENTES D'OBTENIR CETTE AIDE :

- Un bon aux intrants pourra être délivré par le CTICS, ce qui permettra au planteur d'acheter des intrants avec cette aide.
- L'aide sera versée au planteur dès lors qu'il a fait des dépenses d'intrants (factures).
- Un remboursement de l'achat et de l'épandage de matières organiques (attestations) sera pris en charge jusqu'à concurrence de l'aide.
- L'aide sera déduite de la somme à rembourser par le planteur si ce dernier souscrit une avance pour ses intrants (voir mesure suivante 2).

2



Sur demande du planteur, la mise à sa disposition d'une ligne de trésorerie intrants d'un montant maximum de 1000 €/ha

Les planteurs qui le souhaitent peuvent souscrire à une ligne de trésorerie intrants (fertilisants et herbicides), d'un montant maximum de 1 000 €/ha, défini en fonction des besoins des planteurs et de leur capacité de remboursement. La somme à rembourser par le planteur sera établie en juin 2024 en fonction de l'utilisation réelle de la ligne de trésorerie.

L'aide aux intrants de (1) viendra en déduction du montant du remboursement que devra le planteur. Le planteur devra également s'acquitter de 4 € de frais de dossiers par tranche de 100 € empruntés.



EXEMPLE

Si le planteur emprunte 1000 € /ha il devra rembourser 850 € par ha.

850 € = 1000 € de prêt
- 190 € d'aide
+ 40(4*10) € de frais de dossier

Le remboursement sera calculé sur base de l'avance effective réalisée

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE RÉALISÉE

Le planteur aura la possibilité de rembourser cette avance en cours de campagne 2024 sur ses livraisons ou par anticipation.

En termes de garantie de remboursement au fonds interprofessionnel, pour prévenir le cas où le planteur n'aurait pas remboursé cette avance, le planteur s'engage par contrat à céder sa Recette Bagasse Energie à hauteur de 1000 € x le nombre d'hectares concernés + le montant de la prime à la tonne de canne type à concurrence de la somme empruntée. Des retenues supplémentaires pourront être discutées avec le planteur si ces remboursements prévisionnels ne permettent pas de couvrir l'avance.

3



L'augmentation de l'enveloppe de préfinancement de la plantation de canne à hauteur de 4 M€

La relance des plantations canne est un autre point important du plan de relance des tonnages.

Afin que l'interprofession puisse préfinancer cet investissement et accompagner la croissance des besoins, la caisse de portage est revalorisée dans un premier temps à hauteur de 4 M€. Cette somme pourra être réévaluée chaque année.

Avec ce plan, le coût des intrants revient à un niveau équivalent à celui de 2021. Au-delà de cette réduction de coût, les planteurs auront également accès de manière rapide et simplifiée en se rendant directement dans leur pôle canne à la trésorerie nécessaire pour conduire un itinéraire technique optimal.

Pierre-Emmanuel THONON
et Florent THIBault,
co-présidents du CPCS

L'interprofession va continuer ses travaux pour activer les autres leviers de croissance (amélioration foncière, irrigation, etc) et va également mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels pour accompagner et amplifier la relance.

La filière dispose désormais d'outils structurants et pérennes qui doivent lui permettre de redresser la barre et c'est ensemble que les acteurs y parviendront.

RAPPEL : PLUS DE 21 M€ MOBILISÉS

